

RÈGLEMENT NO. R-223-2023

Règlement 223-2023 sur l'abrogation des règlements R-40-03-99, R-47-03-00 et R59-03-03 concernant un programme de revitalisation à l'égard des particuliers et des immeubles commerciaux, institutionnels et à vocation récréotouristique à l'intérieur de certaines zones dans la municipalité

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune demande d'inscription aux programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT les investissements importants d'infrastructures en cours et à venir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter les revenus de fonctionnement de la municipalité provenant de la taxation;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de revitalisation ne font plus partie des orientations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT Q'UN avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon lors de la séance du conseil du 5 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité ;

QUE le règlement R-223-2023 soit défini comme suit :

ARTICLE 1 : ABROGATION DU RÈGLEMENT R-40-03-99

Le règlement R-40-03-99 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers est abrogé;

ARTICLE 2 : ABROGATION DU RÈGLEMENT R-47-03-00

Le règlement R-47-03-00 modifiant le règlement R-40-03-99 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers est abrogé.

ARTICLE 3 : ABROGATION DU RÈGLEMENT R-59-03-03

Le règlement R-59-03-03 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des immeubles commerciaux, institutionnels et à vocation récréotouristique à l'intérieur de certaines zones dans la municipalité est abrogé.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 5 décembre 2023

Dépôt du projet de règlement : 5 décembre 2023

Adoption du règlement : 7 décembre 2023

Avis d'entrée en vigueur : 8 décembre 2023



Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière